

ANNALES

de la
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
N°22

Volume 2, Décembre 2016

SOMMAIRE

AFFO (Alphonse M.) : Implication des enfants dans la prostitution au Bénin : entre « niche de vie » et « marche sauvage »	4
DOHOU (Modeste C.) ; TINGBE-AZALOU (Albert) et AHODEKON (S. C. Cyriaque) : Gestion de l'indiscipline des élèves dans les collèges d'Enseignement Général publics de Porto-Novo (Bénin)	21
OGA (Armelle) et FOURN (Elisabeth) : Les grossesses dans les établissements de l'enseignement secondaire du département du Borgou: analyse de quelques déterminants	34
COOVI (Gilbert) : Gouvernances et dynamiques des réformes du système éducatif du Dahomey au Bénin du renouveau démocratique	44
DJAUGA (Mama) ; THOMAS (Omer) et MAZO (Ismaël) : Cartographie de l'environnement urbain et périurbain de la ville de Djougou et de sa dynamique au Bénin	62
KANGAH (K. Marcelin) : Les femmes au sein de l'exécutif en Côte-d'Ivoire sous la première République (1960-2000)	77
AKOÛÉTÉ-HOUNSINOÛ (Florentine) et KARSENTI (Thierry) : Analyse des besoins de formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire général public du Bénin sur les TIC	88
DJAHA (N'de Tano) : André Brink, ou l'écrivain sud-africain d'inspiration française	105
TOZO (A. Dominique) ; COOVI (Gilbert) ; ANATO (Emile N.) ; AHODEKON (Sessou) et COOVI (Cyriaque) : Les déterminants socioculturels de la déperdition scolaire en milieu "Gando" à Péonga, Commune de Kalalé	113
AROUNA (Ousséni) : Caractérisation de la biodiversité végétale des jachères dans l'Arrondissement de Bagou (Commune de Gogounou) au Bénin	129
ANATO (Emile N.) ; MONTCHO (Rodrigue S.) ; BABADJIDE (Charles L.) et BIAOU (Gauthier) : Gestion participative des infrastructures sociocommunitaires comme baromètre social : cas des équipements marchands à Allada (Bénin)	144
AFOUDA (A. Servais) ; BIO BIGOU (Léon B.) et TOHOUNDI (Victorine H.) : Atout et contraintes des cultures de bas-fonds dans la Commune de Djakotomey au Sud-Bénin	160
ALLADAKAN (A. Germain) Où vont les finalités dans les réformes curriculaires du système éducatif formel au Bénin de 1972 A 2016 ?	178
HINNOU (Patrick) : Contestations et violences électorales dans la démocratie béninoise de 1990 à 2008	191
DIARRA (Ali) : Une méthodologie de mesure de la pression anthropique sur une lagune estuarienne, le cas de la lagune « Aby » (Sud-Est de la Côte d'Ivoire)	210
TOHOZIN (Antoine Y.) ; KOMBIENI (Hervé A.) ; KADJEGBIN (Roméo) et FALADJOU (Lydia) : L'artisanat de service et ses effets économiques et sociaux dans la Commune d'Abomey-Calavi au sud du Bénin : cas des mécaniciens-automobiles et des vulcanisateurs	225
SANOU (F. Ghislaine) : Tourments d'exil, des questions d'existence dans "Et si je les tuais tous Madame ?" de Aristide TARNAGDA	243
VISSIN (Expédit W.) : Stratégies de lutte contre les inondations dans la commune de Ouinhi	256
GANOU (Souleymane) : Immigration et clips musicaux : vers la construction d'espaces sans frontières	270
GBENOU (Victorin V.) : Influences socio-éducatives des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur l'éducation scolaire des élèves de l'enseignement technique public dans les Communes d'Abomey-Calavi et de Cotonou au Bénin	284
AGUIA-DAHO (Jacques E. C.) : Emprise institutionnelle du milieu agricole au Bénin : éléments pour une socio-anthropologie des espaces de gouvernance agricole	301
SODEDJI (Frejus) ; DOSSOU (Laurence) ; ZANDJANAKOU-TACHIN (Martine) ; AVOCEVOU (A. Carolle) ; CAPO CHICHI (Elodie) ; GNANCADJA (Gaëlle) ; TCHEHO (Josiane) ; KUMAR (Lava) et ZINSOU (Valerien) : Midterm report of banana bunchy top virus control Strategies in two communities (Akpro-Misséré et Adjarra) in Benin Republic	312

Directeur de publication

Flavien GBETO,

Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Rédacteur en Chef

Christophe Sègbè HOUSSOU

Comité Scientifique :

Christophe Sègbè HOUSSOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Hounkpati B. C. CAPO ; Professeur Titulaire (Bénin) ; Flavien GBETO, Professeur Titulaire (Bénin) ; Michel VIDEGLA, Professeur Titulaire (Bénin) ; Guy Ossito MIDIOHOUAN, Professeur Titulaire (Bénin) ; Gérard KEDREBEOGO, Directeur de recherche (Burkina Faso) ; Abou NAPON, Professeur Titulaire (Burkina Faso) ; Thiou T. K. TCHAMIE, Professeur Titulaire (Togo)

Comité de lecture :

Michel BOKO, Professeur Titulaire (Bénin) ; Benoît N'BESSA Professeur Titulaire Emérite (Bénin) ; Brice SINSIN Professeur Titulaire (Bénin) ; Maxime da CRUZ, Professeur Titulaire (Bénin) ; Souaïbou FAROUGOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Augustin AINAMON, Professeur Titulaire (Bénin) ; Kossou DANSOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Médard BADA, Professeur Titulaire (Bénin) ; Fulgence AFOUDA, Professeur Titulaire (Bénin) ; Euloge OGOUWALE, Professeur Titulaire (Bénin) ; Placide F. G. A. CLEDJO, Professeur Titulaire (Bénin) ; Brice TENTE, Professeur Titulaire (Bénin) ; Odile DOSSOU-GUEDEGBE, Professeur Titulaire (Bénin) ; Marcel HOUINATO, Professeur Titulaire (Bénin), Madjidou OUMOROU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Gauthier BIAOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Ibouaïma Yabi, Maître de Conférences (Bénin) ; Sévérin BABATOUNDE, Maître de Conférences (Bénin) ; Rock MONGBO, Maître de Conférences (Bénin) ; Yves Antoine TOHOZIN, Maître de Conférences (Bénin) ; Expédit W. VISSIN, Maître de Conférences (Bénin) ; Germain GONZALO, Maître de Conférences (Bénin) ; Moussa GIBIGAYE, Maître de Conférences (Bénin) ; Thierry AZONHE, Maître de Conférences (Bénin) ; Cyr Gervais ETENE, Maître Assistant (Bénin) ; Ernest AMOUSSOU, Maître Assistant (Bénin) ; Henri TOTIN, Maître Assistant (Bénin) ; José GNELE, Maître Assistant (Bénin).

A ces membres des comités scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction de la nature des articles à évaluer

Toute correspondance (suggestions ou projets d'articles) doit être adressée au :

Comité de Rédaction des Annales de la FLASH

01 BP 526 COTONOU / République du Bénin

Email : annalesflash.benin@gmail.com

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

Contestations et violences électorales dans la démocratie béninoise de 1990 à 2008

Patrick HINNOU

*Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Département de sociologie
Email : hinson84@yahoo.fr*

Résumé

L'observation de la vie sociopolitique du Bénin montre que les élections ou compétitions politiques qui consacrent la sélection des gouvernants, sont jusque-là organisées à terme échu, c'est-à-dire à des périodes régulières et ceci conformément aux règles préalablement établies et connues de tous les acteurs. De loin, on a l'impression que les gouvernants à divers niveaux sont désignés à travers des élections régulières, transparentes, honnêtes et pacifiques. C'est ce qui amène les institutions internationales bailleurs de fonds et certains auteurs à considérer l'expérience démocratique béninoise comme un modèle en Afrique (F. Akindès 1996, R. Banégas, 2003). Mais l'organisation d'élections en périodes régulières ne suffit pas, à mon avis, pour rendre compte de la vitalité de la démocratie. On a souvent oublié que derrière les résultats qui semblent faire l'unanimité des parties prenantes ou acteurs, se cachent bien des divergences muées en contestations musclées qui pourraient basculer le pays dans des conflits ou rivalités aux conséquences imprévisibles.

Ce papier est une étude empirique qui s'emploie à décrire et à analyser la trajectoire des contestations et des violences dans le processus électoral, leurs modes d'expression, les acteurs en jeu et leurs interactions, tout ceci en lien avec la consolidation de la démocratie dans le contexte béninois.

Mots-clés : Elections, acteurs, contestations, violence, culture démocratique

Abstract

In this paper, I trace the path of protest and violence during the electoral contests of 2001 and 2008 in Benin. I argue here that the holding of elections at regular intervals does not reflect a vital democracy. I note that we often forget that behind the results, that appear to be clear and transparent between challengers and political winners, lie election violence that could plunge the country into conflict with unpredictable consequences. It is, indeed, true that the elections that allow for the selection of rulers have so far been held at regular periods and this, according to the rules (for example: electoral codes) which were previously established and known to all political actors. So

far, we have the impression that leaders are being chosen through fair, transparent, honest and peaceful elections. This causes the international institutions and some authors (F. Akindès, 1996; R. Banégas, 2003) to consider the Benin as a good example of democracy in Africa. This study will provide arguments to point out the flaws in this view. I assume that elections are often a reflection of how political life is structured around the actors who act and interact through negotiations in the local and national arenas. This paper shows the flaws of the appropriation of global standards of democracy in Benin and discusses the problem of the establishment of democratic culture.

This paper first analyzes the forms and actors of protests and violence in the electoral process. Then, it focuses on political actors, ordinary citizens and on the structures that were responsible for the organization of elections in order to analyze their degree of involvement in these disputes. Finally, it shows how these disputes and violence threaten the credibility of the elections, create instability in the affairs of local government and undermine democracy in the Benin context.

Key-Words: elections, actors, protests, violence, democratic culture

1. Introduction

Le processus électoral est une course à la représentation politique légitime où s'expriment plusieurs identités partisans, sociales et culturelles : ethnies, régions. Chacune de ses identités y trouve l'occasion de lancer un défi à la préservation ou à la déconstruction de la structure dominante selon le bord qui est le sien. La multiplication des partis politiques (122 partis selon le PNUD, 2000, p. 44)⁴⁴ qui incarnent le pluralisme politique (R. Dahl, 1979 et 1982, p. 265 ; A. Lijphart, 1977, p. 66 ; D. Gaxie, 1993, p. 265) est aussi l'œuvre de « professionnels de la politique » (M. Weber 1959, p. 31 et suiv. ; E. Suleiman, 1976, p. 25), qui se sont forgé un destin de caméléon, prenant les couleurs soit ethniques soit régionalistes dans l'arène politique.

Depuis 1990, le Bénin a organisé dix sept élections : un référendum (1990), six élections présidentielles, sept élections législatives, trois élections communales, municipales ou locales. Jusque-là, on note plus ou moins l'organisation d'élections en périodes régulières, conformément aux règles préalablement établies⁴⁵. Donc de

⁴⁴ On estime aujourd'hui à près de 300 le nombre de partis politiques en République du Bénin.

⁴⁵ Citons les codes électoraux qui sont des lois organisant les élections, la désignation des membres de la Commission électorale nationale autonome (CENA), l'installation de la CENA, etc.

loin, on a l'impression que les gouvernants sont désignés par le biais d'élections régulières, transparentes, honnêtes et pacifiques. Cela amène les institutions internationales et certains auteurs à parler de la vitalité de la démocratie du Bénin en le considérant comme un bon exemple, un « *laboratoire politique* » en Afrique (R. Banégas 2003, p. 13). Or il est vite oublié que derrière les résultats qui semblent faire l'unanimité des différents acteurs engagés dans le processus électoral, se cachent des contestations, des conflits et des violences. De la campagne électorale jusqu'à la proclamation des résultats, des tensions partisans, ethniques et régionalistes sont souvent exacerbées, donnant lieu à des violences ciblées et localisées. Le Bénin affiche cependant une particularité en la matière. Ces violences électorales n'ont pas jusque-là atteint le seuil de conflits armés, contrairement à certains pays africains⁴⁶ où la construction de l'Etat est constamment liée aux passions violentes, posant ainsi le problème critique d'une politique axée sur une grande insubordination sociale (P. Chabal et J.-P. Daloz 1999, pp. 45-70). L'ingénierie béninoise dans l'exorcisation de la violence électorale ne doit pas amener à banaliser les risques réels de conflits violents. C'est pourquoi il convient de l'étudier.

Mon propos revient à relativiser la conception flatteuse de la vitalité de la démocratie béninoise en posant le problème des contraintes de l'enracinement de la culture démocratique. Je pars du principe que les élections sont le reflet de la façon dont la vie politique est structurée autour des acteurs qui interagissent tant au niveau local que national. Je m'emploierai d'abord à analyser les formes et les acteurs des contestations et violences au cours du processus électoral. À ce titre, quel est le degré d'implication des personnages politiques, des structures en charge de la gestion des élections ? Comment se laisse percevoir la responsabilité des citoyens ordinaires dans ces contestations et violences ? Ensuite comment l'embrasement a pu être évité ? Je montrerai enfin comment ces contestations et violences relativisent la crédibilité des élections, constituent un risque d'instabilité de l'administration locale ainsi qu'une menace de fragilisation de la vie démocratique en général.

2. Méthodologie

Le présent papier est une étude qualitative qui s'inspire des données fraîches ramenées du terrain béninois entre septembre 2009 et avril 2010 pour le compte de mes recherches doctorales. En mariant approche sociologique et approche historique, à l'instar de M. Agulhon (1979, pp. 9-88), à partir de ce séjour prolongé de recherches

⁴⁶ La Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Sierra Leone, le Gabon, etc.

empiriques, il se base sur l'observation des processus électoraux, des entretiens et sur la fouille documentaire orientée vers l'analyse des journaux. Il s'étend aussi aux études de cas consacrées à quelques élections précises, pour retracer la trajectoire des contestations et des violences pendant les compétitions électorales. J'ai adopté une démarche méthodologique axée sur les multiples perspectives des acteurs (N. Long, 2000, pp. 68-73 ; 2001, pp. 39-54) ainsi que sur leurs interactions.

L'étude des contestations et violences électorales se limitera aux élections que mes premières enquêtes ont révélées comme étant très sensibles et critiques, en raison du caractère musclé des contestations, ainsi que des risques énormes de basculement⁴⁷ durant le processus électoral⁴⁸. Le passage à la contestation et aux violences⁴⁹ électorales, dans leurs formes et leurs manifestations, concerne les élections présidentielles de 1991, 1996, 2001⁵⁰, de même que les élections locales, communales et municipales de 2008⁵¹. L'analyse priorise les zones et les acteurs impliqués dans l'énonciation des conflits à l'occasion desdites élections. Enregistrées essentiellement sur bandes magnétiques, les données qualitatives (y compris des témoignages et déclarations) ont été d'abord transcrites, puis traitées suivant des regroupements thématiques avant de servir de support à l'analyse.

3. Résultats

3.1. Présidentielle de 1991 : violences et régionalisme à Parakou et à Natitingou

Le Bénin a connu d'intenses moments de conflits le jour de la première élection présidentielle du renouveau démocratique en 1991. Dimanche 24 mars 1991, en pleine élection, des affrontements physiques éclatent dans le Nord Bénin, précisément à Parakou et à

⁴⁷ Il s'agit des risques de basculement vers le cercle vicieux de conflits violents ou d'affrontements armés entre populations, ethnies ou régions du Bénin.

⁴⁸ Le processus électoral ne se limite pas à la proclamation des résultats. Il s'intéresse également à la préparation des élections, à la campagne électorale et à l'installation des élus, que ces élections soient présidentielles, législatives, locales ou d'ordre référendaire.

⁴⁹ Je pense qu'il n'est pas opérationnel dans les faits de séparer systématiquement *contestations* et *violences* électorales. Les deux termes sont intimement liés parce que mes enquêtes révèlent qu'on ne peut concevoir une violence qui n'est pas quelque part synonyme de rejet, donc de contestation.

⁵⁰ L'élection présidentielle de 2006 n'a pas enregistré des contestations et violences assez critiques susceptibles de créer des fissures sociales de grande envergure.

⁵¹ Les premières élections communales et municipales sont organisées fin 2002-début 2003.

Natitingou. La peur s'installe. Les populations du Sud⁵² établies au Nord depuis des années deviennent systématiquement la cible d'attaques voire de violences orchestrées par les « autochtones ». Le passage à la bipolarisation régionaliste de la carte électorale est vite opéré à partir de l'appartenance régionale des deux candidats en lice. Nicéphore Soglo est du Sud Bénin, alors que Mathieu Kérékou est de la région septentrionale. En lançant la « chasse aux sudistes » résidant à Parakou et à Natitingou ou en organisant leur traque, alors même que les résultats du vote n'étaient pas encore connus, les Nordistes ont pris faits et causes pour la candidature du représentant de leur région, de leur ethnie. Le régionalisme teinté d'ethnicité est donc utilisé politiquement avec ses versants de « logiques du fils de terroir » (N. Bako-Arifari 1995, pp. 7-24 ; T. Grätz 1998, pp. 71-103).

L'exacerbation de la défense de cette logique dans le Nord à l'occasion de cette compétition électorale a eu un effet physique et psychologique dévastateur sur une population sudiste ciblée. L'ampleur des dégâts matériels et humains en disait long sur l'intensité de la violence électorale déclenchée. Kassim, témoin des faits, rapporte :

À Natitingou comme à Parakou, la violence était orientée vers la population sudiste étrangère en région septentrionale du Bénin ; et il suffit que les autochtones se rendent compte par vos traits physiques ou par le timbre de votre voix que vous êtes sudiste pour que vous soyez agressé, frappé, battu, violenté⁵³.

La violence était purement électorale et il n'y avait pas un facteur particulièrement immédiat qui le justifiait, si ce n'est la crainte inscrite dans l'imaginaire sociale des Nordistes de perdre leur représentativité au sommet de l'Etat. Les Sudistes, victimes de représailles dans leur propre pays, n'avaient pas les moyens d'apporter une riposte significative : l'éloignement géographique et physique de leur région d'appartenance limitait l'efficacité de toute tentative d'application de la loi de Talion. Dans les faits, ils n'ont pas pu échapper aux affres de la violence électorale sur fond de régionalisme. Le mot d'ordre déclenchant la violence à n'est pourtant pas venu d'en haut ou du sommet, du président sortant Kérékou, candidat à sa propre succession. L'appel à la violence n'avait pas un caractère vertical mais horizontal, c'est-à-dire qu'il provenait d'une

⁵² Les populations du Sud établies au Nord sont en majorité des Fon, une ethnie jugée « civilisée », du point de vue historique, en raison de son contact privilégié avec la civilisation occidentale. Cette ethnie a pendant longtemps occupé les devants de l'arène politique nationale par la gestion des affaires publiques et a, par conséquent, bénéficié d'une ascension socio-économique importante.

⁵³ Entretien avec Kassim, président d'un bureau de vote, octobre 2009.

décision prise spontanément par quelques citoyens ordinaires et « autochtones » à Parakou, qui ont éprouvé de la haine viscérale à un moment donné du vote. Pour donner l'exemple, ceux-ci n'ont pas hésité à joindre l'acte à la parole. Le mouvement s'est ainsi vite généralisé à Parakou puis à Natitingou.

Tout était parti de Parakou où j'étais en fonction. Je me préparais à aller voter quand j'ai reçu un coup de fil d'un de mes amis faisant état de ce que des violences visant les Sudistes venaient juste d'éclater dans ma région. L'ami m'invitait alors à me cacher pour ne pas subir les représailles des indélélicats. Aussitôt, j'ai appelé un autre ami à Natitingou pour l'informer de la gravité de la situation de Parakou. En ce moment, il me répondait que rien de ce genre ne se passait, par bonheur, à Natitingou et qu'il a pu voter normalement. Mais une heure plus tard, il me rappelle pour me porter la mauvaise nouvelle selon laquelle le virus du régionalisme venait aussi d'atteindre Natitingou⁵⁴.

Tous les objets étaient bons pour combattre les Sudistes et les pourchasser jusque dans leur dernier retranchement : bâton, gourdin, houe, hache, coupe-coupe, fusil de fabrication artisanale servant à la chasse. Des habitants originaires du Sud étaient subitement assommés, ligotés et battus à sang par sans qu'ils n'aient auparavant rien fait pour provoquer la colère de leurs assaillants autochtones du Nord. Pascal et Jean, deux victimes desdites violences, dont ils portent encore les séquelles, évoquent le souvenir de leur mésaventure au Nord et en livrent les contours avec précision et émotion comme si c'était hier.

Nous sommes allés tôt remplir notre devoir de citoyen en votant et étions sur le chemin de retour quand soudain un groupe de trois jeunes agitât à notre endroit des mains nous invitant. L'un des trois nous demanda où nous allions, nous répondîmes en chœur et en Fon (langue d'une ethnie du Sud) que nous venions du bureau du vote proche du centre Guy Riobé de Parakou. Nous fûmes d'abord molestés avant de nous voir arracher chacun un doigt. Vous voyez, vous voyez [des gestes aussi tristes qui les amènent à couler des larmes]⁵⁵.

Le cas frappant de ces deux amis est moins grave que celui de certains de leurs congénères qui n'ont pas pu survivre au caractère régionaliste des violences de l'élection présidentielle de 1991. Tout s'est passé en trois jours, mais pour ceux qui en ont payé un lourd tribut, c'était comme si les émeutes ont duré des années. C'est l'interprétation qu'en font les parents et alliés des victimes.

⁵⁴ Entretien avec Donatien, novembre 2009.

⁵⁵ Témoignages, janvier 2010.

3.1.1. Anciennes querelles et règlements de comptes

Les violences électorales qui ont éclaté dans une confusion générale peuvent être classées dans la rubrique de l'exacerbation du régionalisme et même, selon la définition de R. Goudjo (1998, pp. 133-134), de l'ethnocentrisme. Si les agressions électorales ont été orientées contre les Sudistes de façon générale, il est à souligner que certains Nordistes en ont profité pour régler leurs comptes avec des Sudistes. D'aucuns se sont basés sur les anciennes querelles entre voisins pour aiguïser leur esprit de vengeance. Kounou (du Sud), un voisin de Bio (du Nord) de qui il a exigé le remboursement (avec succès) d'un prêt de soixante cinq mille francs CFA⁵⁶ six mois plus tôt, a été molesté le jour du scrutin par des gens entrepris par son débiteur. Toutes les occasions étaient bonnes pour se faire réparer par la force les griefs fondés ou non qu'on avait accumulés contre son prochain. D'autres comme Sio et Koda avouent avoir exploité les violences électorales pour se venger de leurs chefs hiérarchiques qui se montraient trop rigoureux à leur égard en les empêchant de « disposer de certains biens » de l'usine dans laquelle ils travaillaient. Sans se montrer à visage découvert, ces deux amis ont orienté les fauteurs de troubles vers leurs chefs qu'ils détestaient.

Certaines personnes rencontrées au cours des enquêtes reconnaissent que les violences électorales ciblées contre les Sudistes vivant au Nord, ont été le lieu de resurgissement des anciennes querelles entre voisins revendiquant leur appartenance à l'une des deux grandes régions du Bénin⁵⁷. *Une revanche sur l'histoire*

R. Banégas (2003, pp. 8-9) met en relief une chanson de désaveu public qui traduit les rivalités entre le Nord et le Sud du Bénin. Cette chanson a ici l'usage de *oma*⁵⁸ :

Un type du Nord ne peut pas nous gouverner, Un type du Nord ne peut pas nous gouverner, Kérékou, tu vas retourner chez toi et changer de culotte, [...] Les gens du Nord ne

⁵⁶ Ce qui fait l'équivalent de 100 euros, car 1 euro donne 665, 957 francs CFA.

⁵⁷ Les deux grandes parties du Bénin (Sud et le Nord) sont constituées de plusieurs groupes socioculturels ; elles ne sont pas des sociétés uniformisées. Mais face à certains enjeux, chacun de ces deux pôles régionaux oublie sa composition ethnique hétéroclite et les divergences internes qui en découlent et fait front commun contre l'autre.

⁵⁸ Le *oma* est une procession des *vondunon* (prêtres du *vodun*), C'est une marque de malédiction vis-à-vis de ceux qui les ont offensés (*mè é du su nu vodun*) d'une manière ou d'une autre. Cette initiative a été adoptée par des acteurs sociaux qui, agitant des rameaux et scandant des slogans hostiles aux dirigeants politiques qui sortaient du cadre de leur pouvoir public, tentent de manifester publiquement leur ras-le-bol. Bien que désacralisé, le *oma* initié par des citoyens ordinaires, n'est pas moins significatif.

*s'habillent pas [bis], Tu vas te vêtir de peau de bête [bis],
Et rentrer dans ton pays, [...] Un originaire du Nord ne
porte pas de culotte, Kérékou, c'est de peau de bête que tu
vas te couvrir [...]*

Les paroles articulées dans cette chanson utilisée déjà en 1963 contre Hubert Maga, et réactualisée en pleine crise sociopolitique en 1989 contre Mathieu Kérékou, tous deux anciens présidents originaires du Nord, montrent l'existence d'un précédent de rivalités socioculturelles entre le Nord et le Sud. S. Anignikin souligne à cet effet que « les phénomènes centrifuges sont plus connus sous le nom de régionalisme entre Nord-Sud » (1998, p. 37), même si on pense avec lui qu'il s'observe souvent des conflits similaires au sein d'une même région⁵⁹. Kérékou est de l'ethnie Somba et selon l'imaginaire sociale du Sud, ceux qui appartiennent à cette ethnie ne portaient pas originellement de culotte et doivent leur civilisation (y compris le titre de président) aux gens du Sud qui sont pour eux ce que le « *Blanc colonisateur* » était pour la population de la partie occidentale du Bénin.

Donc l'exploration de la double perspective de l'histoire sociopolitique du Bénin, offre un arsenal de préjugés négatifs qui sont politiquement exploités. Cela peut être interprété comme la « traduction politique moderne de clivages très anciens » (E. Hahonnou, 2004, p. 33). Par exemple, les gens du Nord sont appelés des *tomènu* (étrangers), des *Kai-Kai* (qui ne portent pas de culotte ou cachaient leur nudité par un étui pénien), des *gambalinu*, ce qui insinue des attributs d'un état « sauvage ». Les gens du Sud sont traités de *Danhumè konu*, c'est-à-dire de « Faux ». Il y a en quelque sorte une accumulation de rancœurs qui a fait le lit aux débordements des conflits électoraux de mars 1991. N. Bako-Arifari (2006, pp. 9-10), dont l'étude présentée à travers une anthologie de la xénophobie interethnique et infrarégionale, écrit :

Les préjugés défavorables, qui sont souvent le reflet d'un certain rapport historique passé ou d'interactions sociales contemporaines, tendent à produire de la xénophobie langagière.

[...] Les faibles et les dominés [...] semblent produire des langages de la peur ou de la résistance qui mettent en avant la volonté d'émancipation ou de dissimulation et qui conduit à la construction de sociétés de méfiance.

Cela veut dire qu'il y avait un terreau social de méfiance favorable à la violence et qui peut, à tout moment, être remué, selon

⁵⁹ « [...] Cette bipolarisation des manifestations d'exclusion n'altère en rien l'acuité des oppositions interethniques tant dans le Sud que dans le Nord du pays. Car le régionalisme Nord-Sud n'est pas fondé sur une intégration sociale qui correspondrait à chacune des deux régions concernées » (S. Anignikin, 1998, p. 37).

que les acteurs sociaux se retrouvent en présence d'enjeux majeurs ou non. Vu sous cet angle, on peut convenir que la présidentielle de 1991 représentait un enjeu majeur, une « élection fondatrice »⁶⁰ et participait de la négociation d'un tournant décisif dans la vie sociopolitique béninoise. En effet, la « *domestication de la modernité* » (M. Rowlands, 1989)⁶¹ politique sous le prisme du multipartisme au Bénin a commencé dans un contexte un peu particulier. Le Bénin traversait une longue période de crise économique et sociopolitique avec des séries de manifestations populaires. Malgré la morosité ambiante, Kérékou, candidat à sa propre succession, incarnait à la tête du pays, la représentativité politique de la région du Nord, étant donné que ce sont les *akowé*, pour la plupart originaires du Sud, qui jouissaient d'une ascension sociopolitique et qui ont de tout temps occupé les postes stratégiques de décision depuis la période coloniale (M. R. Monteiro Ribeiro, 1996, pp. 102-290 ; R. Banégas, 2003, pp. 40-67). À l'issue du premier tour de la présidentielle du 10 mars 1991, trois candidats avaient un score significatif⁶² : Nicéphore Soglo (36, 16%), Mathieu Kérékou (27, 33%) et Albert Tévoédjrè (14, 24%). Au second tour⁶³, c'était le face-à-face entre Soglo du Sud et Kérékou du Nord, une bipolarisation régionaliste intervenue dans une situation difficile où la force avait droit de cité. C'est à l'entame d'une trajectoire démocratique de co-construction d'un nouvel Etat encore très fragile que les vieux démons de la méfiance sociotechnique ont été réveillés à Parakou et à Natitingou, risquant de basculer le pays dans une impasse généralisée. C'est l'intervention de certains leaders politiques et de la société civile qui a permis de vite déconstruire la violence en calmant la débauche d'énergie au service de la chasse aux Sudistes vivant au Nord.

3.2. *Esprit anti-démocratique, contestation et risques de violence en 1996*

En 1996, le président Nicéphore Soglo élu cinq ans plus tôt devait remettre en jeu son fauteuil. Le 18 mars 1996, les Béninois sont

⁶⁰ Dans les études sur la transition démocratique, la notion d'« élections fondatrices » est souvent évoquée, même si elle ne fait pas l'unanimité. Les uns (G. O'Donnell et P. Schmitter, 1986, pp. 46-63) affirment le caractère fondateur des premières élections démocratiques, tandis que les autres (G. Pridham, 1990, pp. 84-103) y mettent un bémol.

⁶¹ Il convient de souligner que *The Domestication of Modernity in Cameroon*, 1989, est non publié.

⁶² Treize candidatures étaient enregistrées pour le premier tour. En dehors de Soglo, Kérékou et Tévoédjrè, on peut citer Sévérin Adjovi, Bruno Amoussou, Bertin Borna, Robert Dossou, Thomas Goudou, Assani Fassassi, Idelphonse W. Lemon, Moïse Mensah, Adrien Houngbédji, Gatién Houngbédji.

⁶³ Soglo emportera le second tour de la présidentielle avec 67, 73 %.

appelés aux urnes après un premier tour plus ou moins apaisé. Les candidatures retenues pour le second tour sont les mêmes que le schéma de 1991 : Nicéphore Soglo face à Mathieu Kérékou. Mais les jeux d'alliance de Kérékou et de Houngbédji, qui n'a pas passé le premier tour mais qui reste un potentiel « faiseur de roi », ne laissent aucune chance réelle au président sortant Soglo, candidat à sa propre succession. Le scrutin eut lieu à bonne date. La Commission électorale nationale autonome (CENA), organe de gestion des élections et où se retrouvent des représentants des candidats, avait pour mission de donner les résultats provisoires que la Cour constitutionnelle, après ses propres vérifications, devra proclamer comme résultats définitifs.

Le premier acte de violence de cette prétendue « élection libre en Afrique » (E. Adjovi, 1998, pp. 7-16) a été enregistré dans la nuit du 22 au 23 mars. Armées, des personnes non identifiées firent irruption et mitraillèrent le domicile de Maurice Ahanhanzo-Glélé, alors président de la Cour constitutionnelle⁶⁴. La montée de la tension sociale était palpable. Malgré cette intimidation musclée, la Cour proclame les résultats provisoires le 24 mars vers une heure du matin, donnant Mathieu Kérékou vainqueur avec 52, 49% contre 47, 51% pour son adversaire Soglo. Le ton de la contestation a été donné le 25 mars par quelques membres de la CENA, notamment les représentants du candidat Soglo. Ceux-ci attiraient

*l'attention de la haute juridiction sur les conséquences dramatiques pour la nation toute entière qui découleraient d'une proclamation hâtive des résultats [définitifs] sans procéder au préalable à la prise en compte et au traitement correct de tous les cas de fraudes portés à son attention au cours du déroulement de ce scrutin*⁶⁵.

Cette intervention et la marche des militants de la Renaissance du Bénin (RB, parti politique de Soglo) dans les rues de Cotonou, avec un désaveu public aux membres de la Cour, préparaient l'opinion à recevoir le message de contestation et de menace du président Soglo. Ce dernier rend publique, le lendemain, une déclaration dans laquelle il fait savoir son intention de faire, eu égard aux cas de fraude qu'il aurait constatés, des réclamations auprès de la Cour conformément à l'article 49 de la Constitution. Mais il va plus loin en ajoutant que « notre pays est victime d'une vaste conspiration. Cette conspiration vise à mettre fin à l'un des rares processus démocratiques réussis en Afrique au Sud du Sahara ». En réponse à cette déclaration, la Cour sort de sa réserve en dénonçant les multiples pressions, les menaces répétées de Soglo qui

⁶⁴ La Cour constitutionnelle est le poumon du système électoral (habilitée à connaître du contentieux), notamment en ce qui concerne les élections législatives et présidentielles.

⁶⁵ Déclaration des membres de la CENA, le 29 mars 1996.

soulignait que « si ces conditions [les conditions qu'il a fixées] n'étaient pas remplies, il y aurait une guerre civile qui frapperait les uns et les autres »⁶⁶. Cette ambiance sociopolitique créée par le président Soglo battu aux élections n'a pu se normaliser que grâce aux messages renouvelés de paix lancés par les anciens présidents⁶⁷.

3.3. Election de 2001 et forte menace sur la paix sociale

La période électorale de 2001 a été secouée par des actes de violence et de fortes menaces sur la paix sociale. De l'inscription sur les listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats en passant par la campagne et le vote, la tension était vive, les conflits étaient manifestes, et les risques d'éclatement très visibles avec divers acteurs. Le niveau atteint par chaque moment de crise ou de conflit peut être interprété non pas comme une pluralité d'opinions utile à la démocratie, mais comme un rejet mutuel des acteurs, une menace sur le processus électoral voire un trébuchement de la culture démocratique.

3.3.1. Bureau de la CENA, une menace sur la conduite à terme de l'élection

Nommés par décret⁶⁸ et ayant prêté serment le 25 janvier 2001, les membres de la Commission électorale nationale autonome (CENA), structure ayant à charge l'organisation matérielle de l'élection, sont vite confrontés à une crise de confiance. Après les résultats du premier tour de la présidentielle de 2001, neuf membres du bureau de la CENA, notamment ceux représentant l'opposition, démissionnent dans la soirée du 20 mars. Dans leur lettre de démission⁶⁹, les signataires dénoncent la confiscation des pouvoirs par le président de la CENA. « Nous ne sommes pas écoutés. Nous, membres issus de l'opposition sommes marginalisés. Nous sommes devenus des *persona non grata* », déclare Pierre Badet, porte-parole des démissionnaires. Dans le détail, plusieurs reproches sont faits aux méthodes de conduite des travaux mises en œuvre par Charles Djrèkpo, président de la CENA.

Ce dysfonctionnement, même s'il peut être interprété par A. Feraez comme « le plan de l'opposition [à travers] sa machine infernale de démission »⁷⁰, appelle à une révision de la composition de la CENA dont l'impartialité est nécessaire pour la transparence du vote et, par conséquent, pour la crédibilité et l'acceptation des résultats qui en proviennent. La série de démissions pose le problème des risques

⁶⁶ Cette déclaration de la Cour constitutionnelle a été publiée dans *Le Matin* du 30 mars 1996.

⁶⁷ Emile Derlin Zinsou, Hubert Maga, Justin Ahomadégbé.

⁶⁸ Voir décret n° 2001-04 du 24 janvier 2001.

⁶⁹ Lettre de démission, Cotonou, 20 mars 2001.

⁷⁰ Voir *Le Républicain*, n° 075 du mercredi 21 mars 2001.

d'appropriation politique d'une structure qui a vocation d'être neutre. Les ressentiments et les passions sociales suscités par ces démissions en cascade, peuvent être un élément de paralysie de la démocratie. En considérant le niveau de tension atteint par les camps (mouvance / opposition) formés autour des deux candidatures au second tour, le pays courait le risque de tomber dans un vide juridique si la crise au sein de la CENA conduisait à la non-organisation des élections dans les délais constitutionnels.

3.3.2. Actes de vandalisme à Agonlin-Zagnanado : urnes et isolements brûlés

Des actes de vandalisme perpétrés dans les localités d'Agonlin-Zagnanado, sont intervenus au second tour de la présidentielle. Alors que Nicéphore Soglo, le candidat de la RB, s'est désisté et a appelé au boycott, certains de ses partisans, dont un député, ont entrepris des actes d'incitation à l'incivisme et à la violence dans cette région réputée fief de leur parti politique. « Selon Somassè, aucun citoyen de Zagnanado n'a le droit de voter, car nous sommes dans le fief d'un candidat qui s'est désisté »⁷¹. Déjà à la veille du scrutin, c'est-à-dire dans la nuit du 21 au 22 mars selon Pamphile Hounnou, Sous-préfet de Zagnanado, des jeunes armés de coupe-coupe, de fusil de chasse et autres outils, passaient de maison en maison pour menacer les habitants en leur interdisant d'aller voter. Dans les villages de Doga, Zoungoudo, Vèmè, Dovè, Dissigo, le constat était pareil. Ceux qui déclaraient ne pas avoir l'intention d'obéir aux injonctions, étaient molestés et leurs maisons menacées d'être incendiées.

Jeudi 23 mars 2001, jour du scrutin, les mêmes jeunes ont entrepris de fermer les rues et d'empêcher les citoyens d'accomplir leur devoir civique. Les forces de sécurité ont observé que non seulement ces jeunes empêchaient les habitants de voter mais qu'ils avaient en leur possession des cahiers neufs dans lesquels ils écrivaient systématiquement les noms et prénoms de ceux qui tentaient d'accomplir leur devoir civique en vue de leur faire subir des représailles plus tard. Le député RB de la région, présumé commanditaire de l'incivisme, a été surpris en flagrant délit en train de donner des instructions aux jeunes.

A Doga, pendant que les forces de l'ordre tentaient de rétablir et de maintenir l'ordre public, le député V. Somassè est arrivé sur les lieux et a donné d'autres consignes aux jeunes en effervescence. Les gendarmes ont été hués, humiliés et renvoyés des lieux [...]. Des urnes ont été saccagées à Doga, les agents des bureaux de vote ont

⁷¹ K. Pamphile, *La Pyramide* du 26 mars 2001.

été chassés. Des urnes ont été incendiées à Zonmon et à Bamè [village d'origine du député]⁷².

D'autres échauffourées ont été observées au point où le député a eu un doigt coupé. La vive réaction des hommes politiques de l'opposition, tant de la RB que du Parti du renouveau démocratique (PRD), ne s'est pas fait attendre. « *Nous n'allons pas nous taire éternellement, nous allons réagir et vous ne pouvez pas imaginer comment, ni quand nous le ferons* », a menacé Georges Guédou⁷³, député RB qui a promis une forte mobilisation des militants dans la rue. Ces faits montrent que la paix sociale était constamment menacée.

3.4. Communales de 2008, contestation et impasse sur l'administration décentralisée

Le Bénin a organisé en avril 2008, pour la deuxième fois de son histoire démocratique⁷⁴, les élections communales et municipales. Contrairement à 2002, elles ont été couplées avec les élections locales (des conseils de village ou de quartier de ville). L'exercice a généré des insuffisances, des contestations et des manifestations⁷⁵ au sein des populations locales. Le 20 avril 2008, 52 listes ou groupes organisés sont allés à la conquête des sièges des conseils communaux et municipaux ainsi que des conseils de village ou de quartier de ville. À l'entame de cette compétition électorale, il est observé une fausse note qui annonce les couleurs de toute une série. Les insuffisances organisationnelles de la CENA ont fait que les opérations de vote n'ont pu se dérouler le dimanche 20 avril dans plusieurs localités.

La non-installation de certains conseillers communaux élus⁷⁶ est à l'origine des conflits et de la paralysie de l'administration locale. L'administration locale n'a pu donner la pleine mesure de ses capacités en matière d'initiatives de développement parce que ceux qui sont élus n'ont pas pris service. Ceux des anciens membres des conseils communaux ou locaux qui sont encore illégalement en place font du sur-place, ils ne sont plus légitimes aux yeux des populations et leur autorité est bafouée. La gestion des localités est ainsi mise à mal. Cette non-installation a été une manœuvre du Pouvoir exécutif ou du gouvernement. Les localités des communes où le gouvernement a

⁷² Entretien, Pamphile Hounnou, Sous-préfet de Zagnanado, mars 2001.

⁷³ Cf. *Le Matin*, n° 2046 du 30 mars 2001.

⁷⁴ Les premières élections communales et municipales ayant marqué le début de la décentralisation ont été organisées courant fin 2002- début 2003.

⁷⁵ « À Ouèssè [en 2003], la passation de pouvoir a été entaché de violences *a priori* ethniques, mais dont les racines étaient plutôt politico-foncières » (P.-Y. Le Meur, 2006, p. 358).

⁷⁶ Voir Joseph Djogbénu, président du Conseil d'administration du DHPD, Cotonou, 7 août 2008.

bloqué l'installation des élus communaux ou locaux sont celles dans lesquelles le vote ne lui a pas été favorable. Cette approche sélective de la sanction a été dénoncée à travers des marches et autres manifestations populaires de protestation. « Par exemple à Avrankou, il y a eu des échauffourées entre militants PRD et FCBE qui ont occasionné plusieurs blessés dans les deux camps »⁷⁷.

La contre-performance de l'administration locale décentralisée est aussi imputable au contentieux électoral : la contestation des résultats a aussi empêché les conseils communaux et locaux d'assurer la régularité de leur fonctionnement. En effet, les résultats proclamés par la CENA ont souffert de la multiplicité des recours en annulation introduits auprès de la Cour suprême, seul organe habilité à connaître du contentieux électoral dans le cas d'espèce⁷⁸. Les résultats ont été largement contestés : plus de 800 recours, un chiffre nettement supérieur aux 605 enregistrés en 2002. Cela est énorme, selon Saliou Aboudou, président de la Cour suprême, qui déplore l'amateurisme qui caractérise encore l'organisation des élections, notamment les dysfonctionnements observés au niveau de la CENA. Cet état de choses a des conséquences sur le renouvellement, le fonctionnement et la sérénité des conseils locaux.

*Deux ans environ que les élections [...] sont terminées. Mais depuis, chaque mois, des populations sont appelées régulièrement aux urnes pour réélire dans un processus sans fin des conseillers jugés mal élus. [...] Ces conseillers dont l'élection est contestée abandonnent les chantiers de développement en quête d'une nouvelle légitimité. Le feuilleton des reprises aux nombreux épisodes se déroule avec une Cour suprême peinant à statuer sur la pléthore des recours enregistrés au lendemain des élections*⁷⁹.

Le dimanche 7 février 2010, les populations des communes de Ouidah, de Djakotomey, d'Agbangnizoun, d'Akpro-Misséréte, de Glazoué, de Bopa et d'Allada étaient encore aux urnes pour réélire des conseillers dont le choix a été compromis par des irrégularités selon la Cour suprême. C'est après la reprise des élections partielles, qui sont pourtant censées être terminées courant avril- mai 2008, que les résultats définitifs peuvent être connus. « [...] A cette allure, nous risquons d'approcher la fin du mandat sans que certains conseils

⁷⁷ Entretien avec Y. Mahoussi, journaliste-communicateur, 2009.

⁷⁸ Conformément à l'article 122 alinéa 2 de la loi n° 2007-25 du 23 Novembre 2007 portant règles générales pour les élections en République du Bénin, la Cour Suprême est la plus haute juridiction chargée de connaître, en dehors du contentieux pénal, tout le contentieux des élections locales.

⁷⁹ Alain Tossounon, analyste politique, 5 mai 2010.

communaux ne soient réélus ou installés »⁸⁰. Le développement local dans ces conditions ne peut que piétiner et accuser du retard.

4. Discussion

La démocratie est « une course d'obstacles » qui permet de « négocier tel ou tel virage politique » (G. Hermet, 1983, p. 207). Les élections font partie intégrante de ces virages politiques. Elles sont dès lors perçues, dans le système démocratique béninois, comme un défi lancé à chaque groupe socioculturel de se faire représenter dans les organes de décision. Ces sphères de prise de décision sont au niveau, soit de l'appareil supérieur de l'Etat (le gouvernement et le Parlement), soit des conseils communaux, municipaux et locaux, où les populations à la base tentent de prendre leur destin de développement en main par le biais de la décentralisation. Cette course à la représentativité permet d'observer que les querelles latentes, les rivalités ethniques, régionalistes ou xénophobes doublées parfois de religiosité entre groupes sociaux dominants et dominés, entre populations « autochtones et allochtones » (P.-Y. Le Meur et C. Adjinakou, 1997, pp. 1-26 ; P. Geschiere, 2009, pp. 20-44), entre *akowé* et « analphabètes », sont ravivées voire exacerbées.

La démocratie est loin d'avoir réussi à les gommer dans toute leur complexité. Mon approche sociologique des élections démocratiques mises en relief dans le cadre de la présente étude, débouche sur une constance dans les relations d'intérêt : la poursuite inexorable de l'exercice de construction et de déconstruction des conflits. De loin, une telle lecture n'est pas évidente et nombre de chercheurs se contentent généralement des apparences, c'est-à-dire qu'ils se fondent sur des élections sans heurts, sans violences et sans contestations tapageuses pour en déduire un indice de vitalité de la démocratie. Pourtant, ce ne sont pas les conflits électoraux sur fond d'ethnicité et de régionalisme qui manquent. Ce n'est pas non plus la démocratie qui les a fait naître, pas plus qu'elle ne vient pas sonner leur glas (T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan, 1998, pp. 13-99). Elle donne peut-être l'occasion d'attiser le feu de la contestation électorale, puisque les libertés perdues pendant la dictature sont retrouvées. Donc les conflits continuent d'exister et atteignent un seuil parfois très élevé où les risques réels de guerre civile sont perceptibles. Toutefois, le scénario catastrophique *Wahala*⁸¹, contrairement à d'autres cas africains, est chaque fois évité de justesse.

⁸⁰ Entretien avec Jacques, administrateur territorial, avril 2010.

⁸¹ Selon les *Études nationales prospectives à long terme Bénin 2025*, réalisées au Bénin (Cotonou) en 2000 (MECCAG-PDPE/PNUD), ce scénario *Wahala* (malheur)

Les conflits éclatent par moment, mais tout est mis en œuvre pour éviter l'escalade et les mécanismes de règlement des conflits usent de voies de conciliation [...]. Les compromis permettent toujours de reporter l'escalade à partir d'un seuil donné tout en maintenant cependant un certain état de tension contenue, sinon étouffée. Il s'est donc développé [...] un certain pragmatisme dans le mode de gestion des sources de violences politiques, notamment dans les relations entre ressortissants de régions différentes. [...] Tout se passe comme si les hommes politiques allumeurs des foyers de tension se transforment aussitôt en sapeurs pompiers pour éteindre leur propre feu [...] (N. Bako-Arifari, 2006, pp. 4-5).

Dans cette réflexion, N. Bako-Arifari souligne l'apport des élites politiques dans l'étouffement des foyers de tension qu'elles ont contribué à susciter. Je fais ici la double remarque suivante : d'une part, il n'y a pas que les personnalités politiques qui sont à l'origine des manifestations des conflits électoraux, il y a aussi des citoyens ordinaires qui surfent sur des revendications ou « illusions identitaires » (J.-F. Bayart, 1996, pp. 8-23) ainsi que sur des survivances régionalistes. L'analyse peut aussi retrouver le chemin des tâtonnements des organes de gestion des élections. On peut évoquer la crise de confiance entre les membres du bureau de la CENA 2001, on peut également citer le cas de la Cour constitutionnelle⁸² dont les erreurs parfois dues à l'absence de neutralité peuvent générer des contestations, voire des violences. Le professeur de droit constitutionnel a raison lorsqu'il exprime ses craintes en ces termes :

[...] Ce que je vois aujourd'hui, on peut légitimement s'inquiéter. Cette politisation [de la Cour constitutionnelle] est l'expression de la volonté de monopolisation de la vie politique par [...] la mouvance présidentielle. [...] La Cour [...] a une composition monocolore, puisque les sept membres choisis par l'Exécutif et le Parlement l'ont été dans la même famille politique. Il n'y a plus cette provenance d'horizons divers qui permettrait la recherche d'un équilibre, du compromis, gage de l'indépendance de la Cour⁸³.

Pendant que certains politiques alimentent des contestations et violences sur fond de rivalités ethniques, d'autres essaient de désamorcer la bombe. Ceux-ci sont loin d'être les seuls acteurs de la décrispation de l'atmosphère sociopolitique surexcitée, comme le laisse entendre N. Bako-Arifari (2006, pp. 1-30). A ce sujet, les résultats de

est le scénario catastrophique du malheur, alors que le peuple aspire au scénario *Alafia* (paix) qui est celui de la paix, de la stabilité et du développement harmonieux.

⁸² C'est la juridiction compétente en matière de la proclamation définitive des résultats et de la gestion du contentieux des élections présidentielles et législatives.

⁸³ Théodore Holo, professeur de droit, entretien, JAE/ 16-29 avril 2001.

mes observations et entretiens montrent l'existence d'autres acteurs y compris religieux.

Conclusion

En définitive, la crise économique et sociopolitique des années 1985 a entraîné des mouvements populaires de revendication démocratique (B. Gbado 1991, pp. 21-29 ; R. Banégas 2003 ; Ph. Noudjènoumè 1999, pp. 88-117) contre le rouleau compresseur du régime dictatorial. Ceux-ci n'ont pu prendre fin qu'avec l'organisation d'une conférence nationale des forces vives, une sorte de palabre sociopolitique (F. Eboussi Boulanga, 1993, p. 147) qui a permis aux citoyennes et citoyens du pays d'emprunter la voie du consensus (D. Kohnert et H.-J. Preuss 1992, pp. 47-70 ; J. Heilbrunn 1993, pp. 277-299 ; A. Adamon, 1995, pp. 22-37) afin de jeter les bases d'un Etat de droit démocratique. Depuis lors, le pouvoir n'est plus exclusivement l'affaire d'une élite militaire, ni des seuls *akowé* (intellectuels). La compétition politique devient ouverte, voire très ouverte car il s'observe un regain d'intérêt pour la gestion des affaires publiques. Les libertés retrouvées du fait de la transition démocratique ont accentué les conflits. Parfois, sinon souvent, les contestations et violences constatées à l'occasion des consultations électorales vont de pair avec des revendications identitaires et régionalistes. Devant la redistribution inégale de la richesse nationale, les ethnies et les régions font la course à la représentativité politique au niveau de l'Etat central pour espérer prendre leur part. La décentralisation laisse subsister des conflits interethniques, chaque ethnie cherchant à être mieux lotie au sein des instances du pouvoir local. Je me suis intéressé aux acteurs des conflits liés à la campagne électorale, au vote et aux résultats du vote : « *Campaign conflict, Balloting conflict, Results conflict* » (J. Fischer 2002, p. 3)⁸⁴. J'ai étendu l'analyse aux structures impliquées dans la gestion du processus électoral, « *Election Administration in Democratic Transitions* » (R. Pastor, 1999, pp. 1-9).

Qu'ils soient individuels ou collectifs, les personnages politiques et sociaux responsables ou innocents, arrivent toujours à créer les mécanismes d'un *modus vivendi* qui ramène la paix après les contestations et violences observées pendant les élections. En tout état de cause, celles-ci peuvent être interprétées comme des conflits latents ou larvés qui incarnent la survie et surtout la lutte pour la reconnaissance au sein d'une société en pleine consolidation

⁸⁴ L'auteur distingue aussi « *Identity conflict, Representation conflict* », c'est-à-dire des conflits liés à la reconnaissance identitaire lors de l'inscription sur les listes électorales et des conflits de représentativité des organisateurs des élections (la traduction est de moi).

démocratique. Les trois mots « incertitude, vulnérabilité et légitimité » (J. Leca, 1994, pp. 35-93) seront peut-être nécessaires pour mettre le système démocratique au service d'un développement durable qui cadre avec les aspirations des citoyens.

Références bibliographiques

ADAMON Afize, 1995, *Le renouveau démocratique au Bénin : la conférence nationale des forces vives et la période de transition*, Paris, l'Harmattan.

ADJOVI Emmanuel, 1998, *Une élection libre en Afrique. La présidentielle du Bénin (1996)*, Paris, Karthala.

AGULHON Maurice, 1979, *La république au village. Les populations du Var de la révolution à la II^e république*, Paris, Seuil.

AKINDES Francis, 1996, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar, CODESRIA.

ANIGNIKIN Sylvain, 1998, « Identités ethniques et intégration nationale : essai de synthèse historique », in GOUDJO, Raymond (éd.), *Identités ethniques et intégration nationale. Jalons pour une éthique de l'intégration*, Cotonou, Editions du Flamboyant, pp. 37-53.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 2006, « La gestion de la violence xénophobe dans le jeu politique du Bénin », in *Etudes et travaux du LASDEL*, n°44, Parakou, LASDEL, pp. 1-30.

BANEGAS Richard, 2003, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala.

BAYART, Jean-François, 1996, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, Coll. L'Espace du politique.

BAYART Jean-François, 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

BIERSCHENK Thomas et **OLIVIER DE SARDAN** Jean-Pierre (dir), 1998, *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris.

CHABAL Patrick et **DALOZ**, Jean-Pascal., 1999, *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica.

DAHL Robert, 1979, *Polyarchy : Participation and Opposition*, New Haven, CT., Yale University Press.

EBOUSSI-BOULANGA Fabien, 1993, *Les conférences nationales en Afrique noire : une affaire à suivre*, Paris, Karthala.

FISCHER Jeff, 2002, « Electoral Conflict and Violence. A Strategy for Study and Prevention », *IFES White Papers*.

GAXIE Daniel, 1993, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.

GESCHIERE Peter, 2009, *The Peril of Belonging: Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*, Chicago, University of Chicago Press.

GRÄTZ Tilo, 1998, *Etat, transformation politique et pouvoirs locaux à Tanguiéta (Bénin)*, Thèse de doctorat, Université de Bielefeld.

HAHONOU Eric Komlavi, 2004, « Partis et dynamiques politiques locales dans les futures communes rurales de Bankilaré et du Gorouol », in *Études et travaux du LASDEL*, n° 28, Niamey, LASDEL.

HABERMAS Jürgen, 1996, *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Cerf.

HEILBRUNN John, 1994, *Authority, Property and Politics in Benin and Togo*, Los Angeles, University of California, Ph.D. Dissertation.

HERMET Guy, 1983, *Aux frontières de la démocratie*, Paris, PUF.

HINNOU Patrick, 2012, *Négocier la démocratie au quotidien : élites politiques, forces sociales et citoyens ordinaires dans les arènes locales au Bénin*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Bielefeld (Allemagne).

KOHNERT Dirk, et **PREUSS** Hans-Joachim., 1992, « Vom Camarade zum Monsieur. Strukturanpassung und Demokratisierung in Benin », *Peripherie* 46: 47-70.

LECA Jean, 1994, « Démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité, légitimité », in G. SALAME (dir), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, pp. 35-93.

LIJPHART Arend, 1977, *Democracy in Plural Societies. A Comparative Exploration*, New Haven, CT., Yale University Press.

LONG, Norman, 2000, *The multiple optic of interface analysis*, UNESCO, Background paper, Wageningen, Wageningen University.

LONG, Norman, 2001, *Development sociology. Actor perspectives*, London and New York, digital printing, Routledge.

MONTEIRO RIBEIRO, Milton Roberto, 1996, *Agouda- Les "Brésiliens" du Bénin. Enquête socio-anthropologique et photographique*, Marseille, EHESS, Thèse de doctorat.

O'DONNELL Guillermo et **SCHMITTER**, Philippe, 1986, *Transitions from Authoritarian Rule. Comparative Perspectives*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.

PASTOR Robert, 1999, « The Role of Electoral Administration in Democratic Transitions: Implications for Policy and Research », *Democratization*, Winter.

PRIDHAM Roger (ed.), 1990, *Securing Democracy : Political Parties and Democratic Consolidation in Southern Europe*, Londres, Routledge.

ROWLANDS Michael, 1989, « The domestication of modernity in Cameroun », unpublished paper.

SULEIMAN Ezra, 1976, *Les hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Le Seuil.

WEBER Max, 1959, *Le savant et le politique*, Paris, Plon.